



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Punaises de lit

Question écrite n° 24933

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prolifération des punaises de lit en France. Face à la recrudescence de ce phénomène, on assiste à la création de nombreuses entreprises dans le secteur du traitement des nuisibles. Or à ce jour, il n'existe aucune règle encadrant ces professionnels, hormis celles liées à l'utilisation et à la pulvérisation des insecticides. En revanche, si les entreprises spécialisées ont de plus en plus recours à des chiens renifleurs pour la détection des punaises de lit, certaines peu scrupuleuses n'embauchent pas systématiquement des maîtres-chiens ou encore vont importer illégalement des chiens. Afin d'apporter des garanties aux clients qui sont parfois des états de détresse avancée et pour endiguer plus efficacement ce fléau, il lui demande si le Gouvernement envisage d'encadrer les pratiques des entreprises luttant contre la punaise de lit.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24933

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 2020

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10461

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)